

AFFAIRE N° 4

REGULARISATION de l'OUVERTURE de CREDIT SUPPLEMENTAIRE de  
2.166.392 frs au budget de la Commune pour l'exercice 1951

Le Maire donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 27 Août 1951

Mesdames,

Messieurs,

Je vous donne lecture de la lettre, ci-après, de Monsieur le Receveur Municipal :

Saint-Denis, le 17 Août 1951

MINISTERE DES FINANCES  
DEPARTEMENT DE LA REUNION  
PERCEPTION de SAINT-DENIS  
N° 100

Le Percepteur Receveur Municipal  
à Monsieur le Sénateur Maire  
— ST-DENIS —

Monsieur le Sénateur Maire,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que par circulaire n° 7 en date du 11 Août 1951, la Trésorerie Générale n'a avisé que la Commune de Saint-Denis doit recevoir une subvention de l'Etat pour participation aux dépenses d'intérêt général exercice 1951.

Cette subvention s'élèvera à 8.817.400 Francs CFA mais en accord avec les services préfectoraux, il a été décidé que cette subvention ne sera versée à la Commune que lorsque celle-ci se sera libérée de l'arriéré dû au titre de divers contingents départementaux.

En conséquence, je vous serais obligé de bien vouloir faire effectuer les mandatements nécessaires.

Veuillez agréer, Monsieur le Sénateur Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le paiement des dépenses faites au titre des années 1949 et 1950 inscrites au budget additionnel de l'exercice en cours, ainsi que l'ordonnancement, sur le même exercice, des reliquats de comptes, au titre de l'année 1950, ayant été effectués, la subvention de 8.817.400 Francs précitée, fut encaissée:

200 Rs par habitant communal .....	7.219.200 Rs
200 Rs par élève inscrit .....	1.598.200 Rs

En conséquence conformément aux articles 145 & 146 de la loi municipale du 5 Avril 1884, j'ai l'honneur Mesdames, Messieurs, de vous demander de bien vouloir régulariser par le vote d'une autorisation spéciale au budget de la Commune pour l'exercice 1951, l'ouverture d'un crédit supplémentaire de 2.166.392 francs montant de l'ordonnancement du reliquat de comptes de l'année 1950 payé suivant détail ci-après:

mandat n° 1548 - Contingent pour l'A.A.G. .....	1.167.344 Rs
mandat n° 1549 - Contingent pour l'Assistance aux Aldénés .....	221.141
mandat n° 1550 - Contingent pour assistance aux Vieillards, infirmes et incurables .....	395.585
mandat n° 1551 - Contingent pour assistance à la famille .....	355.840
mandat n° 1552 - Contingent pour l'assistance aux Vie et loueun à l'app. solitaires en couches .....	26.482
Total égal .....	2.166.392 Rs

Vue et loueun à l'app. solitaires  
de Mourenx le 18 Janvier 1952

P. le Secrétaire Général  
de Chef de Divis. délégué

Ajouté: La régularisation demandée est adoptée à l'unanimité.

Le Maire,  
Signé: OLIVIER.

Approuvé

Le 26 Janvier 1952  
P. le Prefet et par délégation  
Le Secrétaire Général  
Ajouté: feroux